

# ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

Siège social :  
HOTEL DES COMMUNES  
72000 LE MANS

Le Président,  
**MARC JOULAUD**

Le Mans, le mercredi 4 mai 2016

MJ/TD/21

Madame, Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,

Dans leur rôle de conseil et de soutien aux communes, la DDT de la Sarthe et l'Association amicale des maires et adjoints de la Sarthe vous proposent de vous réunir, à nouveau, afin de vous informer **sur la réglementation en matière de publicité extérieure**.

Le Ministère de l'Ecologie a élaboré un guide sur la réglementation de la publicité extérieure. Il vise notamment à faciliter l'exercice des missions des agents en charge de la réglementation de la publicité. De nombreux modèles de courriers ou d'actes administratifs le complètent.

A cette fin, nous nous invitons à une réunion d'information :

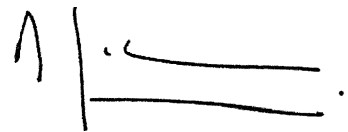
**Jeudi 26 mai 2016, salle G0-01,  
19 Bd Paixhans au Mans  
de 9h30 à 12h00**

**A l'ordre du jour de cette réunion d'information :**

Rappel général de la réglementation,  
Règlements locaux de publicité,  
Signalétique locale.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les élus communautaires, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Marc JOULAUD